

Élections aux conseil d'administration de la FHF-Bretagne

Convention régionale du 22 décembre 2011

Le collège des établissements sociaux et médico-sociaux

⇒ Qui vote ?

Les deux délégués désignés par les établissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, MAS) au sein de la convention régionale :

- ➔ Le directeur
- ➔ Le délégué désigné par le conseil d'administration de l'établissement

⇒ Quels sont les sièges à pourvoir ?

- ➔ Ceux laissés vacants par le départ de leur titulaire
- ➔ Ceux dont le titulaire arrive à l'échéance de son mandat de 3 ans

Le collège des établissements sociaux et médico-sociaux

Quels sont les sièges vacants ou à renouveler ?

Finistère

Michèle LE GOFF, ex directrice de l'EHPAD de Rosporden - **siège vacant**

David GUÉVEL, Directeur de l'EHPAD de Ploudalmézeau

Morbihan

Annie LE GUÉVEL, Directrice de l'EHPAD de Crédin

Jean-Pierre DUPONT, Directeur de la MAS de Guémené sur Scorff – **à renouveler**

Ille et Vilaine

Eric GENDREAU, Directeur de la résidence du Theil de Bretagne

Michel BARBÉ, Directeur de l'EHPAD de Châteaugiron – **siège à renouveler**

Côtes d'Armor

Marcel SIBOUT, Directeur de l'EHPAD de Rostrenen

Dominique ROBERT, Directrice de la MRI de Trégueux

Le collège des établissements sociaux et médico-sociaux

➡ Les modalités de candidature

Trois sièges sont donc vacants ou à renouveler :

Finistère

Candidat : – siège vacant

Morbihan

Candidat : – siège à renouveler

Ille et Vilaine

Candidat : – siège à renouveler

➡ Les délégués candidats sont invités à adresser leur candidature 8 jours au moins avant la tenue de la convention régionale à paola.juet@chu-rennes.fr

➡ Les candidats sont élus membres du conseil d'administration de la FHF-Bretagne au cours de la convention régionale du 22 décembre ➤ vote à bulletin secret au scrutin majoritaire uninominal pour une durée de 3 ans renouvelable

Le collège des établissements publics de santé

Qui vote ?

Les trois délégués désignés par les établissements publics de santé (CHU, CH, ex HL, EPSM) au sein de la convention régionale :

- ➔ Le représentant légal – sous collège 1
- ➔ Le délégué représentant les collectivités territoriales, les personnes qualifiées et les usagers – sous collège 2
- ➔ Le délégué représentant le personnel médical, odontologique et pharmaceutique – sous collège 3

Chaque sous collège vote pour désigner ses administrateurs

Quels sont les sièges à pourvoir ?

- ➔ Ceux laissés vacants par le départ de leur titulaire
- ➔ Ceux dont le titulaire arrive à l'échéance de son mandat de 3 ans

Le sous collège 1

Les représentants légaux

Quels sont les sièges vacants ou à renouveler ?

2 directeurs généraux de CHU

Bernard DUPONT, Directeur général du CHU de Brest

André FRITZ, Directeur général du CHU de Rennes

4 directeurs de CH

Jean-Roger PAUTONNIER, Directeur du CHIC de Quimper

Laurence GARO, Directrice du CH de Ploërmel

Alain LATINIER, Directeur du CHBA de Vannes – siège à renouveler

Richard BRÉBAN, Directeur du CH de Morlaix – siège à renouveler

2 directeurs d'ex HL

Jean-Yves BLANDEL, Directeur de l'hôpital du Palais

Joanny ALLOMBERT, ex directeur des hôpitaux d'Antrain et de Saint-Brice – siège vacant

1 directeur d'EPSM

Marc LEHOUCQ, Directeur de l'EPSM de Saint-Avé

1 autre administrateur (au choix de CH, d'ex HL, d'EPSM)

André LABAT, Directeur de l'EPSM de Quimper – siège à renouveler

Le sous collège 1

Les représentants légaux

Les modalités de candidature

Au titre des directeurs de CH : 2 sièges à renouveler

Candidat :

Candidat :

Au titre des directeurs d'ex HL : 1 siège vacant

Candidat :

Au titre des directeurs de CH, d'EPSM ou d'ex HL : 1 siège à renouveler

Candidat :

↗ Les directeurs candidats sont invités à adresser leur candidature 8 jours au moins avant la tenue de la convention régionale à paola.juet@chu-rennes.fr, en précisant le collège auquel ils appartiennent.

↗ Les candidats sont élus membres du conseil d'administration de la FHF-Bretagne au cours de la convention régionale du 22 décembre ➤ vote à bulletin secret au scrutin majoritaire uninominal pour une durée de 3 ans renouvelable

Le sous collège 2

Elus, Personnes qualifiées, usagers

Quels sont les sièges vacants ou à renouveler ?

2 administrateurs de CHU

François CUILLANDRE, Président du conseil de surveillance du CHU de Brest

Nathalie APPÉRÉE, Membre du conseil de surveillance du CHU de Rennes

4 administrateurs de CH

René BENOIT, Président du conseil de surveillance du CH de Dinan

Alain KERHERVÉ, Membre du conseil de surveillance du CH de Quimperlé

Jean-Pierre LE ROCH, Président du conseil de surveillance du CHCB de Pontivy - à renouveler

Gérard PERRON, Vice-Président du conseil de surveillance du CHBS - à renouveler

2 administrateurs d'ex HL

Pierre POULIQUEN, Membre du conseil de surveillance de l'hôpital du Faouët

Jean-Claude LE LAY, Membre du conseil de surveillance de l'hôpital de Crozon

1 administrateur d'EPSM

René KÉRARON, membre du conseil de surveillance de l'EPSM de Caudan – poste vacant

1 autre administrateur

Georges ANDRÉ, Vice-Président du conseil de surveillance du CHBA de Vannes

Le sous collège 2

Elus, Personnes qualifiées, usagers

Les modalités de candidature

Au titre des administrateurs de CH : 2 sièges à renouveler

Candidat :

Candidat :

Au titre des administrateurs d'EPSM : 1 siège vacant

Candidat :

↗ Les délégués candidats sont invités à adresser leur candidature 8 jours au moins avant la tenue de la convention régionale à paola.juet@chu-rennes.fr, en précisant le collège auquel ils appartiennent.

↗ Les candidats sont élus membres du conseil d'administration de la FHF-Bretagne au cours de la convention régionale du 22 décembre ➤ vote à bulletin secret au scrutin majoritaire uninominal pour une durée de 3 ans renouvelable

Le sous collège 3

Personnel médical, odontologique et pharmaceutique

Quels sont les sièges vacants ou à renouveler ?

2 administrateurs de CHU

Pr Bertrand FENOLL, Président de la CME du CHU de Brest

Pr Yannick MALLÉDANT, Président de la CME du CHU de Rennes – siège vacant

4 administrateurs de CH

Dr Patrick LEMOINE, Président de la CME du CH de Landerneau – siège vacant

Dr Michel DAGORNE, Président de la CME du CH de Saint-Brieuc – siège à renouveler

Dr Dominique BURONFOSSE, Président de la CME du CH de Quimperlé – siège à renouveler

Mme Marie-Noëlle JULIEN, Présidente de la CME du CH de Saint-Malo – siège à renouveler

2 administrateurs d'ex HL

Sièges vacants

1 administrateur d'EPSM

Dr Jean-Alain LE FOLL, Président de la CME du CHGR – siège vacant

1 autre administrateur

Dr Francis BOUSSEMARY, Président de la CME du CH de Paimpol – à renouveler

Le sous collège 3

Personnel médical, odontologique et pharmaceutique

Les modalités de candidature

Au titre des administrateurs de CHU : 1 siège vacant

Candidat :

Au titre des administrateurs de CH : 4 sièges vacants et à renouveler

Candidat :

Candidat :

Candidat :

Candidat :

Au titre des administrateurs d'ex HL : 4 sièges vacants

Candidat :

Candidat :

Au titre des administrateurs d'EPSM : 1 siège vacant

Candidat :

Au titre des administrateurs de CH, d'EPSM ou d'ex HL : 1 siège à renouveler

Candidat :

✎ Les délégués candidats sont invités à adresser leur candidature 8 jours au moins avant la tenue de la convention régionale à paola.juet@chu-rennes.fr, en précisant le collège auquel ils appartiennent.

✎ Ils sont élus administrateurs au cours de la convention régionale du 22 décembre 2011 ➤ vote à bulletin secret au scrutin majoritaire uninominal pour une durée de 3 ans renouvelable